

# AGENDA 2023-2024



ÉCOLE  
DES  
Constellations

NOM

CLASSE



## Mot de la direction

---

Bonjour à toi, cher élève !

Tous les membres du personnel de l'équipe de l'école des Constellations sont heureux de te compter parmi leurs élèves.

À travers les pages qui suivent, tu pourras retrouver les règles qui nous aident à favoriser un climat d'école sécuritaire, agréable et respectueux. N'hésite pas à te référer au contenu que nous te partageons et d'en prendre connaissance avec tes parents afin de mieux comprendre l'environnement scolaire dans lequel tu évolueras pendant l'année scolaire 2023-2024.

L'école Des Constellations est un endroit où tous peuvent s'épanouir et trouver des adultes à l'écoute et disponibles.

Nous te souhaitons une année joyeuse remplie de belles lectures, de grands apprentissages et d'amitiés positives.

Louise Elaine Fortier, directrice  
Audrey Collin, directrice adjointe

Ainsi que toute l'équipe de l'école **des Constellations** ! 

Merci à tous nos petits artistes qui ont démontré leur créativité et leur talent pour le concours de dessins de l'école des Constellations.

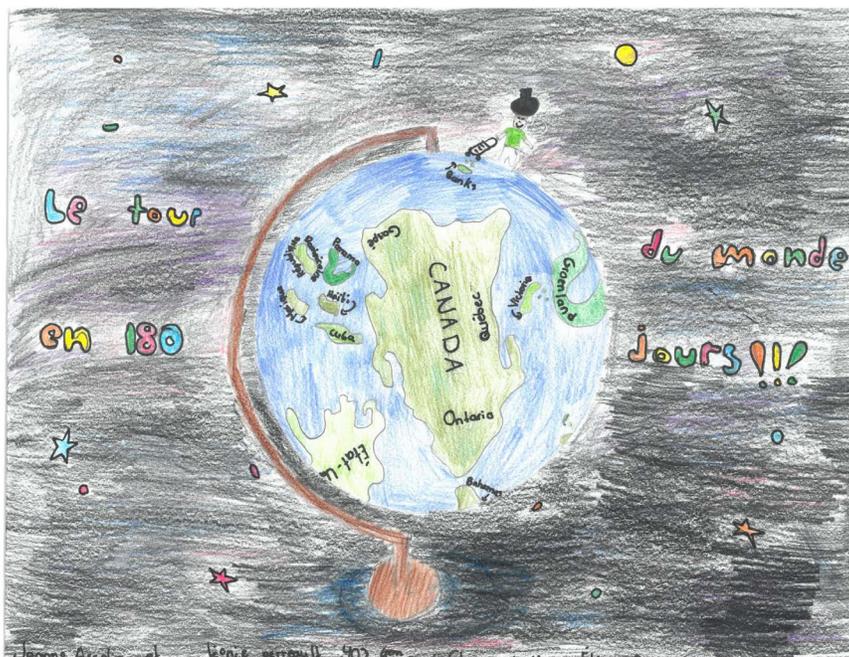
★ ★ Félicitations à Béatrice

Chenard (3<sup>e</sup> année, groupe de Mme Marie en 2022-2023) pour son œuvre qui a été élue par nos finissants pour illustrer la couverture de l'agenda 2023-2024.

Nous vous présentons dans les prochaines pages les autres œuvres retenues pour le concours. Elles sont toutes magnifiques !



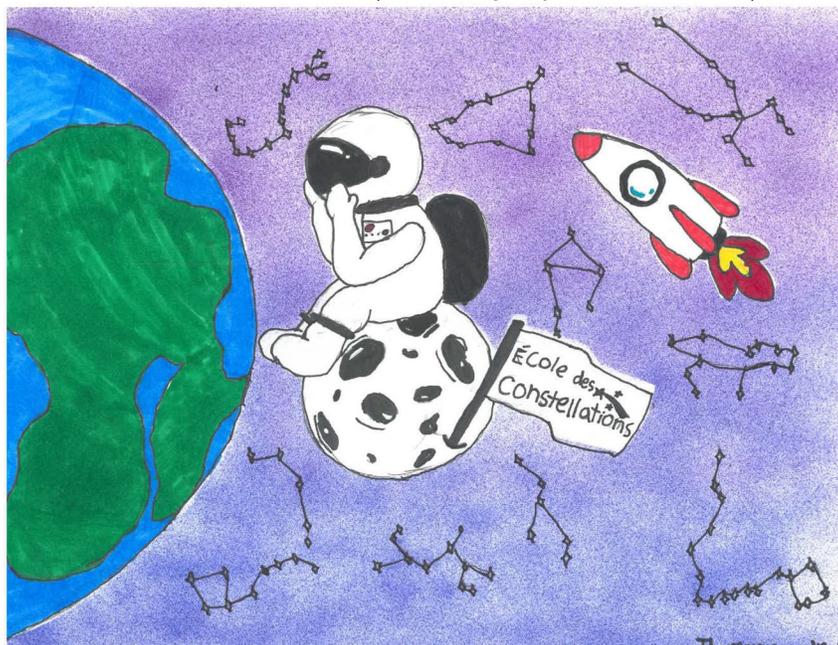
Jeanne Asselin et Léonie Perreault  
(4<sup>e</sup> année groupe de Mme Éléonore)



Arthur Watine (1<sup>re</sup> année groupe de Mme Marie-Pier)



Thomas Gaudreault (5<sup>e</sup> année groupe de Mme Joëlle)



Nos valeurs		La salle de toilettes	Le corridor	Les escaliers	Le terrain de l'école	La bibliothèque	L'espace technologique	Dans les classes, au local de musique, au gymnase et au service de garde	Le rang	Les vestiaires d'éducation physique	Les crochets
<b>Attentes</b>	<b>Sois respectueux</b>	Je respecte l'intimité des autres et la mienne.	Je circule à droite en marchant et je suis calme.  Je respecte l'espace personnel de chacun.	Je circule à droite et je suis calme.  Je respecte l'espace personnel de chacun.	J'ai un langage et des gestes respectueux avec les autres.	À la demande de l'adulte, je garde le silence.	J'utilise un langage approprié.  Je respecte le matériel mis à ma disposition.	Je respecte les consignes de l'adulte et j'accepte la différence.	Je respecte l'espace personnel de chacun.	Je respecte l'intimité des autres et la mienne.	Je suis calme.  Je respecte l'espace personnel de chacun.
	<b>Sois sécuritaire</b>	Je vais directement à la toilette.	Je regarde devant lorsque je me déplace.  J'attache mes lacets.	Je monte et je descends, une marche à la fois, le long de la rampe.	Je joue à des jeux sécuritaires.  J'y participe de façon sécuritaire.	Je circule calmement.  J'utilise le matériel adéquatement.	Je vais seulement sur les sites autorisés par l'adulte.	J'utilise le matériel et les lieux tels que présentés.  Je garde ma nourriture pour moi.  Les arachides, noix et amandes sont interdites.	Je prends mon rang de façon sécuritaire.	J'agis de façon sécuritaire.	Je garde le corridor dégagé.
	<b>Je suis chaussé de façon adéquate en tout temps</b>										
<b>Sois autonome</b>	Je tire la chasse d'eau.  Je lave mes mains.  Je garde les lieux propres.	Je vais directement à l'endroit désigné sans perdre de temps.	Je vais directement à l'endroit désigné sans perdre de temps.	Je fais les bons choix.  Je me sers de mon jugement.  Je prends les bons moyens pour régler mes conflits.	Je remets mes livres à temps et en bon état.  Je replace les livres et le matériel au bon endroit.	J'applique le code d'éthique.	J'arrive à temps.  J'ai le matériel nécessaire.  Par moi-même, je décide de faire ce qui est attendu ou demandé.	Au son de la cloche, je me dirige avec mon matériel à l'endroit désigné.	Je parle à voix basse.  Je me change sans perdre de temps.  Je suspends mes vêtements et mon sac au crochet.	Je prends le temps de placer au bon endroit tous mes vêtements.	

# ENGAGEMENT AUX RÈGLES DE VIE

➤ **De l'élève :**

Avec mes parents, j'ai lu les règles de vie de mon école. Pour mon bien-être et celui des autres élèves, je m'engage à respecter ces règles de vie durant toute l'année. En cas de manquement, je me conformerai aux conséquences.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date

➤ **Du parent ou du tuteur :**

J'ai pris connaissance des règles de vie et des procédures de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles de vie.

Signature d'un parent ou tuteur : \_\_\_\_\_ Date

➤ **Du titulaire :**

J'ai enseigné explicitement à mes élèves les règles de vie de l'école et je me suis assuré que les parents et l'élève l'avaient signé et je m'engage à les faire respecter.

Signature du titulaire : \_\_\_\_\_ Date

## 1. DROITS ET DEVOIRS DE L'ÉLÈVE

À l'école, tu as des droits et des devoirs.

Ces droits et ces devoirs te permettront de vivre dans le respect de toi-même, des autres et de ton environnement.

Tu seras ainsi FIER ou FIÈRE de toi...

Droits	Devoirs
1. Tu as le droit au RESPECT DE TA PERSONNE. Tu es quelqu'un d'unique et d'important.	1. Tu dois donc agir dans l'INTÉRÊT et le RESPECT des gens et de l'environnement.
2. Tu as le droit d'être en SÉCURITÉ et d'être protégé contre tout mauvais traitement.	2. Tu dois donc faire en sorte que tes gestes et tes paroles respectent les DROITS DES AUTRES.
3. Tu as le droit d'exprimer TON OPINION. Elle est importante pour nous.	3. Tu dois donc permettre aux autres d'exprimer LEUR OPINION et tu dois respecter leurs idées.
4. Tu as droit à un ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ pour accroître tes connaissances.	4. Tu dois donc être ATTENTIF et faire les EFFORTS nécessaires pour bien apprendre.
5. Tu as droit à une éducation qui développe TA PERSONNALITÉ et tes talents.	5. Tu dois donc respecter les RÈGLES DE VIE et de discipline de l'école.
6. Tu as le droit de PARTICIPER à des loisirs, à des jeux et à des activités sportives, culturelles et artistiques.	6. Tu dois donc faire preuve d'HONNÊTÉTÉ et d'esprit d'équipe lorsque tu participes à des jeux et à des activités.

## 2. MES RÈGLES DE CONDUITE POUR M'AIDER À GRANDIR

Tu as lu dans tes droits et devoirs que tu dois respecter les règles de vie de l'école.  
Celles-ci découlent de nos trois valeurs :

### RESPECT, SÉCURITÉ ET AUTONOMIE

RESPECT, SÉCURITÉ ET AUTONOMIE	
RÈGLES	RAISONS
1. Je respecte toutes les personnes en gestes et en paroles.	Pour mon bien-être et celui des autres.
2. Je prends soin du matériel et de l'environnement.	Pour m'assurer que l'environnement et le matériel mis à ma disposition soient maintenus en bon état.
3. Je joue et j'agis de façon sécuritaire.	Pour éviter les bousculades, les risques d'accident.
4. Lors des entrées et des déplacements dans l'école, je suis calme.	Pour éviter le bruit et ainsi favoriser un climat propice aux apprentissages et au travail.
5. Dans l'école, je me déplace en marchant, sans perdre de temps.	Pour éviter les accidents et les blessures.

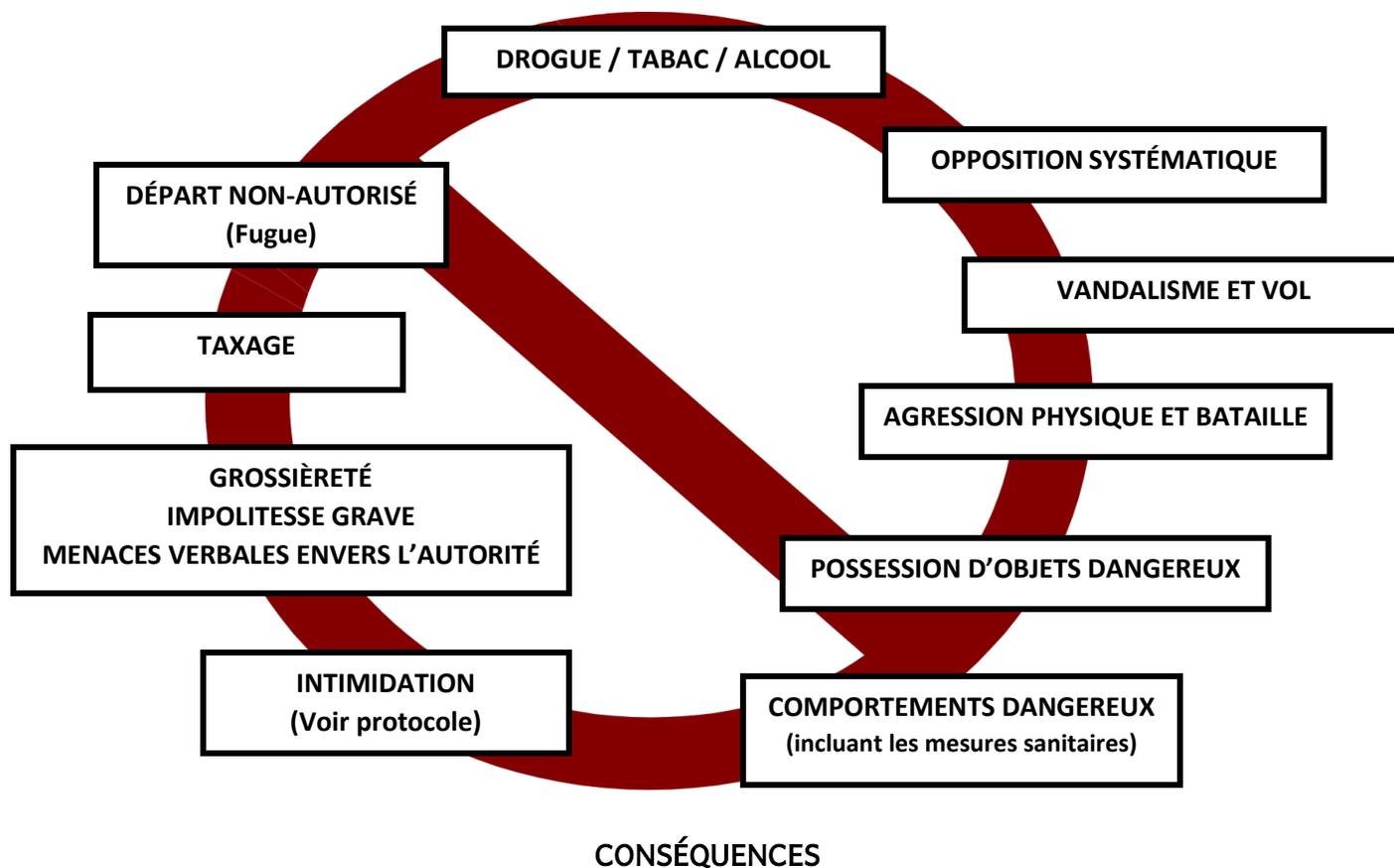
**J'apprends à faire des choix positifs.**

**Donc, je deviens respectueux, sécuritaire et autonome.**

### 3- MANQUEMENTS MAJEURS TOLÉRANCE ZÉRO

#### TOLÉRANCE ZÉRO

Voici les comportements pour lesquels il n'y a aucune tolérance et pour lesquels une intervention immédiate\* doit être faite à l'école afin que tous se sentent bien et que la sécurité de chacun soit assurée.



Ces manquements, lorsqu'ils surviendront, seront automatiquement consignés dans le dossier de l'élève et seront en gradation pendant l'année en cours. Il recevra une fiche rouge et le protocole associé s'appliquera.

De plus, la gravité ou la nature du geste pourra amener la direction à élaborer un protocole d'intervention personnalisé pour l'élève en cause. Le geste posé peut conduire à une suspension ou autres mesures appropriées. Les partenaires externes pourraient être sollicités (Police, CIUSSS, DPJ,...).

\*Le tout est décidé en concertation entre la direction et les intervenants de l'école. L'école est tenue de respecter la loi sur le tabac dans les écoles primaires et secondaires.

## PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR MANQUEMENTS MAJEURS

<b>1<sup>er</sup> Manquement majeur</b>	<b>2<sup>e</sup> Manquement majeur</b>	<b>3<sup>e</sup> Manquement majeur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intervenant témoin de l'événement communique avec les parents dans la journée même.</li> <li>• L'élève sera suspendu immédiatement à l'interne ou à l'externe de l'école en concertation avec les intervenants et la direction.</li> <li>• Pendant sa suspension, l'élève ne sera pas en présence des autres élèves (école, récréation et service de garde).</li> <li>• Il aura des travaux scolaires, un geste réparateur et une réflexion à compléter. Ces tâches à effectuer sont conditionnelles à son retour en classe.</li> <li>• Le titulaire vérifiera à son retour si les tâches ont été complétées.</li> <li>• On pourrait demander que l'élève soit accompagné d'un parent pour rencontrer un membre de l'équipe de direction suite à une suspension à l'extérieur de l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intervenant témoin de l'événement et la direction (ou le responsable d'école) communiquent avec les parents dans la journée même.</li> <li>• L'élève sera suspendu à l'externe de l'école pour la journée en cours et la suivante*.</li> <li>• Il aura des travaux scolaires, un geste réparateur et une réflexion à compléter. Ces tâches à effectuer sont conditionnelles à son retour à l'école.</li> <li>• Un intervenant vérifiera à son retour si les tâches ont été complétées.</li> <li>• L'élève est accompagné d'un parent pour rencontrer un membre de l'équipe de-direction à la suite d'une suspension à l'extérieur de l'école.</li> <li>• Feuille d'engagement à établir avec l'élève, le titulaire, la direction, la TES et les parents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intervenant témoin de l'événement et la direction (ou le responsable d'école) communiquent avec les parents dans la journée même.</li> <li>• L'élève sera suspendu à l'externe de l'école pour une durée de trois jours.</li> <li>• Il aura des travaux scolaires, un geste réparateur.</li> <li>• Des mesures d'aide pourront être mises en place (Services sociaux, policier communautaire ou autre).</li> <li>• Un intervenant vérifiera à son retour si les tâches ont été complétées.</li> <li>• Un protocole d'intervention sera élaboré pour l'élève par l'équipe-école en collaboration avec les parents.</li> <li>• Retour de l'élève avec ses parents, la direction et son titulaire.</li> </ul>

\* Pendant les journées de suspension à l'extérieur de l'école, l'élève ne peut pas fréquenter le service de garde.

\* Si le manquement se passe au service de garde, l'élève est suspendu du service de garde et pourrait aussi être suspendu de l'école, selon la gravité de l'événement.

En tout temps, la direction se réserve le droit d'ajuster les conséquences en fonction de la nature et de la gravité de l'événement.

# Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

Document explicatif aux parents



Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.



Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Ostraciser : Exclure quelqu'un d'un groupe par discrimination

Note : Ces définitions sont inscrites dans la Loi sur l'Instruction publique et servent de référence pour toutes les écoles du

## Ressources disponibles

Tel-jeunes	1 800 263-2266 <a href="https://www.teljeunes.com/Accueil">https://www.teljeunes.com/Accueil</a>
Ligne Parents	1 800 361-5085 ou <a href="http://www.ligneparents.com">www.ligneparents.com</a>
Jeunesse, J'écoute	1 800 668-6868 <a href="http://www.jeunessejeccoute.ca">www.jeunessejeccoute.ca</a>
Centres de santé et de services sociaux	<a href="http://www.msss.gouv.qc.ca">www.msss.gouv.qc.ca</a>

1

## Position claire de l'école Constellations

Afin de rencontrer les obligations légales du Projet de loi 56 pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence, notre école s'est dotée d'un plan de lutte.

La violence et l'intimidation de tous genres sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées au sein de notre établissement, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'Internet, ni par les médias sociaux.

2

## Définitions

L'intimidation c'est :

- **Inégalité de pouvoir** – Une personne a plus de pouvoir que l'autre.
- **Gestes blessants** – On adopte un comportement physique ou psychologique blessant.
- **Gestes directs ou indirects** – Le comportement violent peut être adopté en présence de l'enfant faisant l'objet d'intimidation ou sans sa présence
- **Comportement répété** – Les gestes blessants se répètent, et l'enfant visé par ceux-ci a de plus en plus de difficulté à s'en sortir.

Les types d'intimidation :

- L'intimidation verbale (insulter, utiliser des surnoms)
- L'intimidation sociale (ridiculiser, ignorer, exclure)
- L'agression physique (frapper, pousser, cracher)
- Le taxage (obliger la personne à donner ses objets)
- La cyberintimidation

## Violence ou intimidation ≠ conflit ou chicane

Ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane et qui s'arrête dans un délai raisonnable, avec ou sans l'intervention des adultes de l'école ou des parents.

3

## Analyse de la situation

Une analyse de situation de notre école nous a révélé les forces et les zones fragiles en matière de violence et d'intimidation. À la suite de ces observations, nous avons planifié différentes actions, activités de prévention et des interventions seront faites selon les situations qui se présenteront. Nous avons donc établi un plan de lutte adapté à la situation de notre école. Vous pouvez consulter ce plan de lutte sur le site de notre école à l'adresse suivante : [www.constellations.csdps.qc.ca](http://www.constellations.csdps.qc.ca)

4

## Mesures visant la collaboration des parents

Les manifestations de la violence s'observent bien avant l'entrée à l'école. La vigilance et la collaboration étroite des parents en matière de violence et d'intimidation sont indispensables. Nous comptons donc sur votre implication et celle de votre enfant. Afin de favoriser votre collaboration, notre établissement agit à deux niveaux soit :

1. Mettre en place des moyens de communication diversifiés et efficaces pour informer le parent;
2. Inciter les parents à transmettre à l'école des informations qui peuvent résoudre des problèmes d'intimidation et de violence avant que la situation ne progresse;
3. Les parents, les élèves et le personnel de l'école sont appelés à se mobiliser tel qu'énoncé par la loi 56.

5

## Moyens d'intervention et de prévention

Lors d'un acte d'intimidation ou de violence, notre école a adopté des moyens de prévention et un protocole d'intervention.

Nous avons choisi des actions et des moyens à mettre en place, des mesures de soutien et d'encadrement pour un élève victime, témoin et auteur ainsi que le suivi à faire rapidement auprès des parents.

6

## Confidentialité

Confidentialité ≠ anonymat

Toutes les plaintes et les signalements seront traités de façon confidentielle par les personnes mandatées par la direction de notre école. Ces personnes désignées sont assujetties à la politique de la confidentialité de notre Centre de services scolaire. Mais confidentialité n'est pas synonyme d'anonymat. Afin d'accompagner l'élève intimidé ou violenté, il est donc important de pouvoir retracer les auteurs de ces gestes et faire rapidement une intervention avant que la situation ne s'aggrave.

7

### Modalités de signalement

À notre école, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Notre école encourage le signalement de tout événement à caractère violent ou d'intimidation, car l'intimidateur tire son pouvoir du secret dans lequel il enferme sa victime.

Les élèves, le personnel de l'école, les parents ou toute autre personne peuvent signaler un événement. Voici la procédure pour effectuer un signalement ou une plainte :

1. Une personne signale un événement ou fait une plainte verbalement, par écrit ou communique par le biais d'une adresse électronique : [jedenonce.constellations@cisdps.qc.ca](mailto:jedenonce.constellations@cisdps.qc.ca).
2. Le comité qui est responsable de ce dossier analyse la situation et intervient selon le protocole de l'école en donnant un suivi le plus rapidement possible.
3. Il effectue un suivi auprès du parent.
4. En tout temps, le plaignant et ses parents peuvent joindre la personne responsable de ce dossier, l'éducatrice école au numéro 418 622-7886 en demandant à se faire transférer ou [jedenonce.constellations@cisdps.qc.ca](mailto:jedenonce.constellations@cisdps.qc.ca).
5. Si le parent demeure insatisfait, il a recours au secrétaire général du Centre de services scolaire et au Protecteur de l'élève par la suite.

La direction de l'école prend au sérieux tout signalement et intervient immédiatement. Elle consigne tout signalement ou intervention afin d'en assurer le suivi auprès de tous les acteurs concernés : élève, parents, témoin(s).

De plus, la Direction générale du Centre de services scolaire est informée de chaque plainte en matière d'intimidation ou de violence.

8

### Évaluation annuelle

À la fin de chaque année, notre école fera une évaluation de son plan de lutte et y apportera les changements nécessaires selon les résultats et les observations qui auront été faites. Un document faisant état de cette évaluation sera transmis aux parents.

9

### Les règles de conduite

1. Ce sont les attitudes et les comportements à adopter en toute circonstance;
2. Ce sont les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et durant le transport scolaire;
3. Ce sont les sanctions disciplinaires applicables, selon la gravité ou le caractère répétitif du geste répréhensible;
4. Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont annuellement présentées aux élèves lors d'une activité sur le civisme
5. Ces règles de conduite et ces mesures de sécurité sont transmises aux parents en début d'année scolaire.

10

### Les responsabilités du conseil d'établissement

1. Évaluer et approuver annuellement le plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
2. S'assurer qu'un document faisant état de l'évaluation annuelle est distribué aux parents, au personnel et au protecteur de l'élève;
3. Veiller à ce que le document expliquant le plan de lutte aux parents soit écrit dans des termes clairs et accessibles.

11

### Les engagements du personnel scolaire et de la direction

La violence en milieu scolaire influence négativement le développement des élèves et porte atteinte à leur réussite scolaire et à leur qualité de vie. Donc, tout le personnel de notre école, par la mise en œuvre de son plan de lutte, s'implique à prévenir l'intimidation et la violence et à intervenir lorsque des actes sont posés et prend les mesures nécessaires pour freiner toute forme de violence ou d'intimidation.

- La **direction de l'école et le Comité du plan de lutte coordonnent** l'élaboration, la révision, la diffusion et l'actualisation du plan de lutte.

12

### Les obligations de l'élève

Les élèves doivent :

1. Adopter un comportement empreint de civisme et de respect;
2. Contribuer au développement et au maintien d'un milieu scolaire sain et sécuritaire;
3. Participer aux activités de l'école sur le civisme et la prévention de la violence et de l'intimidation.

13

### Le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école doit inclure :

1. Une analyse de la situation de l'école en lien avec la violence et l'intimidation;
2. Les mesures de prévention;
3. Les mesures pour favoriser la collaboration des parents;
4. Les procédures pour faire un signalement ou pour formuler une plainte;
5. Les moyens pour assurer la confidentialité des signalements et des plaintes;
6. Le suivi qui doit être effectué lors d'un signalement ou d'une plainte;
7. Les actions lorsqu'un acte est constaté par un élève, un membre du personnel de l'école ou toute autre personne;
8. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes aux élèves victimes ainsi que celles offertes aux témoins ou auteurs de tels actes;
9. Les engagements qui doivent être pris par le directeur de l'école envers la victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents;
10. Les démarches à effectuer par la direction de l'école auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents ;
11. Les différents engagements que l'auteur de l'acte et ses parents doivent prendre pour empêcher la répétition des gestes posés;
12. Les **sanctions disciplinaires** applicables, selon la **gravité** ou le **caractère répétitif** des actes.

## PROTOCOLE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

INFRACTION	INTERVENTIONS INTIMIDATEUR	INTERVENTIONS VICTIMES	RESPONSABLES ET COLLABORATEURS
<b>Plainte ou signalement</b>	Analyse de la plainte faite par la T.E.S. école Si retenue : poursuite des interventions identifiées dans le protocole Si non retenue : soutien dans la gestion du conflit.		Premier intervenant T.E.S. Enseignant Professionnel Direction
<b>1<sup>er</sup> événement</b>	Rencontre avec l'élève : stratégies personnalisées Démarche de résolution de conflit Réparation Manquement majeur Appel aux parents Suivi ponctuel // mesures d'aide	Rencontre avec l'élève : stratégies personnalisées pour faire face à l'intimidation Démarche de résolution de conflit Informer les parents Suivi ponctuel (si besoin) Suivi ponctuel // mesures d'aide	Premier intervenant T.E.S. Enseignant Professionnel Direction Information auprès de tout le personnel concerné de l'école
<b>2<sup>e</sup> événement</b>	Rencontre avec l'élève Démarche de résolution de conflit Réparation Manquement majeur Appel aux parents, en présence de l'élève par la TES in Suivi avec la T.E.S. // Mesures d'aide	Rencontre avec l'élève Démarche de résolution de conflit Suivi régulier pour adapter ses stratégies pour faire face à l'intimidation Plan de protection Rencontre avec les parents, l'élève, les intervenants, et la direction (au besoin) Suivi ponctuel // mesures d'aide	Premier intervenant T.E.S. Enseignant Professionnel Direction Information auprès de tout le de l'école
<b>3<sup>e</sup> événement et plus</b>	Rencontre avec l'élève, le ou les parents, l'enseignant ou l'enseignante, le ou la TES et la direction. Démarche de résolution de conflit Réparation Manquement majeur Fiche d'engagement Possibilité d'intervention par le policier éducateur et/ou référence à une aide externe Possibilité d'interdiction de contacts avec la ou les victimes Suivi avec T.E.S Suivi avec la T.E.S. // Mesures d'aide	Rencontre avec l'élève Démarche de résolution de conflit Poursuite du suivi régulier pour adapter ses stratégies pour faire face à l'intimidation Plan de protection Référence à une aide externe Rencontre avec le ou les parents, l'élève, les intervenants et la direction Suivi ponctuel // mesures d'aide	Premier intervenant T.E.S. Enseignant Professionnel Direction Information auprès de tout le personnel concerné de l'école

\*\*\* Ces étapes peuvent être modifiées selon la gravité des gestes posés

Modifié le 21 juin 2021

## FONCTIONNEMENT

### Horaire

	Arrivée des élèves AM	Début des cours AM	Fin des cours PM		Arrivée des élèves PM	Début des cours PM	Fin des cours PM
Préscolaire 4-5 ans	7 h 45-7 h 55	8 h	11 h 24		12 h 47-12 h 57	13 h	14 h 19
Primaire 1 <sup>re</sup> à 6 <sup>e</sup> année	7 h 45-7 h 55	7 h 58	11 h 24		12 h 47-12 h 57	13 h	15 h 26
Émergence	Berline	7 h 53	11 h 24			12 h 53	14 h 19
Havre	Berline	7 h 53	11 h 24			12 h 53	15 h 26

**Récréations au primaire : AM (10 h 01 à 10 h 21) PM (14 h 03 à 14 h 23)**

**Les élèves voyageant à pied ne sont pas admis avant 7 h 45 le matin et 12 h 47 le midi, car aucune surveillance n'est assurée par le personnel de l'école avant ces heures. L'école ne se tient pas responsable des élèves arrivant trop tôt.**

### Absences/Retards

Si votre enfant a un rendez-vous, avertir l'enseignant par un billet, mentionner la raison de son absence et aviser également le service de garde.

Si votre enfant est malade ou en retard, prévenir l'école et le service de garde le plus tôt possible par téléphone. En tout temps, vous pouvez laisser le message sur la boîte vocale.

**École** : 418 622-7886

**Service de garde** : 418 622-4927

La ponctualité à l'école est d'abord une responsabilité de parents. **L'élève qui arrive fréquemment en retard ne peut pas profiter au maximum de son temps d'apprentissage. Tout retard pénalise l'enfant, l'enseignant et son groupe-classe.** Les retards sont consignés au dossier de l'élève. Après plusieurs retards, un premier avis vous sera envoyé. Dans le cas où la situation perdure, le titulaire verra à faire un suivi avec les parents et interpellera la direction.

## Rendez-vous avec le personnel de l'école

Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, un spécialiste ou la direction, veuillez téléphoner pour prendre un rendez-vous. En cas d'urgence, présentez-vous au secrétariat.

## Tempête ou situations d'urgence

### Fermeture en cours de journée

Pour différentes raisons (tempête, bris majeur...) l'école peut être dans l'obligation de fermer avant les heures régulières. Nous suivons les consignes que vous nous donnerez en début d'année via le formulaire électronique à cette fin pour le départ de votre enfant.

### Fermeture pour la journée

Même si le temps peut vous sembler incertain, si aucun avis n'est émis, il faut considérer les activités comme maintenues. La décision de fermer les établissements est annoncée par le Centre de services scolaire, de façon générale entre 6 h et 6 h 30. Voici les quatre sources officielles et fiables d'information :

- Site Internet du Centre de services scolaire ([www.csdps.qc.ca](http://www.csdps.qc.ca));
- Page Facebook du Centre de services scolaire;
- Message téléphonique du Centre de services scolaire (418 666-4666) ou de l'école;
- Courriel envoyé à tous les parents, à l'adresse inscrite au dossier de l'élève (*Attention : vous pourriez retrouver ce courriel dans le dossier indésirable de votre boîte. Il est recommandé de le reclasser comme légitime, en prévision du prochain envoi.*).

**Service de garde** : il demeure ouvert selon l'horaire habituel. Toutefois, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, la Direction générale pourrait prendre la décision de le fermer. Dans ce cas, l'information sera rendue disponible via les quatre sources officielles d'information.

## Maladie/Médicaments

Si nous constatons qu'un enfant est malade ou fiévreux à l'école, nous le retournons à la maison. Au préalable, nous communiquerons avec vous ou une personne déjà identifiée sur la fiche urgence santé.

Si votre enfant est atteint ou présente des symptômes d'une **maladie contagieuse** (Covid-19, streptocoque, varicelle, 5<sup>e</sup> maladie, etc.) **ou parasitaire** (pédiculose, gale, etc.), **vous devez aviser l'école obligatoirement et le plus rapidement possible.**

### **IMPORTANT : Médicaments**

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans que le parent n'ait complété la feuille d'autorisation d'administration de médicament et sans autorisation médicale. Le médicament devra obligatoirement être dans son contenant d'origine et accompagné d'une ordonnance médicale au nom de l'enfant. L'étiquette de la pharmacie en fait foi. Pour la sécurité de tous, la médication doit être remise en main propre par un parent à un intervenant de l'école et ce, accompagné du formulaire. Le formulaire est disponible au secrétariat, au service de garde ainsi que sur le site Internet de l'école.

### **Cas d'urgence (blessure, accident)**

Les blessures mineures sont soignées à l'école. Pour une blessure majeure ou si nous avons un doute sur la gravité, nous communiquerons avec vous ou une personne déjà identifiée pour venir chercher l'enfant.

S'il est impossible de vous joindre immédiatement et que la blessure nécessite la venue de l'ambulance, nous en ferons la demande. Dans une telle situation, il est très important que nous puissions tout de même ensuite vous joindre ou joindre une personne responsable de l'enfant en votre absence. Cette personne doit être identifiée sur la fiche urgence santé. **Il est important de nous aviser de tout changement de numéros de téléphone en cours d'année.**

Pour toute particularité liée à des besoins de santé de votre enfant, nous vous demandons un avis écrit formel de votre part ou celle d'un spécialiste de la santé.

### **Arrivées et départs des élèves**

Comme tous les élèves doivent obligatoirement circuler par les portes de la cour arrière et non par les portes principales de l'école (portes 1), veuillez noter qu'une zone du boulevard Cloutier est réservée au débarcadère des autobus et une zone de Paul-Comtois pour les berlines des classes spécialisées. Nous vous demandons aussi de vous stationner en dehors des zones piétonnières pour la sécurité de nos brigadiers. **En tout temps, prêtez attention à la signalisation afin d'assurer la sécurité de tous.**

### **Circulation dans l'école**

Seule la porte d'entrée principale (portes 1) de chacun des bâtiments demeure accessible pendant les heures de classe.

Pour des raisons de sécurité, les visiteurs et parents doivent se présenter au secrétariat dès leur arrivée à l'école. Il est interdit de circuler dans l'école sans autorisation.

Il est demandé aux parents de ne pas accompagner leur enfant dans la cour d'école à leur arrivée et à leur départ aux heures régulières.

Les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde doivent quitter les terrains de l'école dès la fin des cours. En dehors des heures du service de garde, la cour redevient disponible à tous. La sécurité et le respect y demeurent néanmoins une priorité.

## Vouvoiement

À l'école, le vouvoiement est encouragé pour favoriser l'acquisition de bonnes habitudes de respect et de la vie en société.

## Collation santé

Une politique de saines habitudes alimentaires est en vigueur au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, et nous croyons en l'importance de telles pratiques pour la santé de nos jeunes.

- C'est pourquoi les enfants doivent apporter une **collation « santé » (fruits frais, légumes crus et fromage, compotes à boire et yogourts à boire)**.

Toutefois, des collations spéciales seront remises à l'école lors de deux fêtes au cours de l'année. Ces fêtes seront déterminées par l'équipe-école.

- Étant donné que nous avons des enfants présentant des allergies sévères à certains produits, tous les aliments contenant des **arachides** et des **noix sont interdits**.
- La **gomme** est strictement **interdite** dans la cour et à l'intérieur de l'école.
- Chaque enfant doit avoir sa propre collation. Les échanges sont interdits.
- Une gourde d'eau est fortement recommandée.

## Tenue vestimentaire

- **Elle doit être adaptée au contexte du milieu scolaire.** Les élèves doivent être vêtus décemment et proprement.
- Elle ne doit pas être porteuse de messages violents, vulgaires et agressifs.
- Elle doit être confortable et permettre à l'élève d'exercer efficacement son rôle.
- Le port du couvre-chef est toléré aux heures d'entrée et de sortie ainsi qu'aux récréations. En d'autres temps, il se retrouve sur le crochet.
- **L'élève ne circule jamais dans l'école sans chaussures. L'enfant doit avoir en tout temps, des chaussures d'extérieur (bottes en hiver et souliers d'extérieur) et des souliers d'intérieur.**
- Les chaussures doivent être adaptées aux jeux donc protéger les orteils et être maintenues par une courroie au talon s'il s'agit de sandales.
- En cas de pluie, l'enfant doit porter des chaussures adéquates et des vêtements de pluie.
- En présence de neige, le port des bottes, de manteau et des pantalons de neige est obligatoire. Nous vous demandons d'attendre le message de l'école avant

de permettre à votre enfant de venir à l'école sans les bottes et les pantalons de neige puisque la cour d'école est enneigée plus longtemps que les trottoirs.

**Pour le cours d'éducation physique** l'élève a besoin de :

- Sac en tissu ;
- Culottes courtes ou pantalon de sport ;
- Chandail à manches courtes ;
- Espadrilles à semelles ne marquant pas le plancher.

**Les élèves du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle doivent être habillés pour faire leur cour d'éducation physique dès leur arrivée le matin, car il n'y aura pas de changements de vêtements au vestiaire.**

### **Jouets et autres objets personnels**

**Tous les objets personnels tels que jeux, matériel électronique et objets de valeur sont strictement défendus à l'école, sauf lors d'activités spéciales autorisées par l'enseignant ou l'éducateur.** Après avertissement, l'école pourrait confisquer l'objet pour une période à déterminer. L'école ne se tient pas responsable des objets perdus, volés ou brisés. Il est strictement défendu de vendre ou d'échanger des objets.

### **Bris et perte de matériel**

Lorsque votre enfant brise ou perd le matériel que l'école met à sa disposition, nous vous demanderons un remboursement.

### **Bibliothèque**

S'il y a un retard de retour de volume, vous recevrez un avis par l'intermédiaire de votre enfant. Le montant d'un volume détérioré ou perdu sera exigé aux parents pour son remplacement. Le transport des livres doit toujours se faire dans un sac d'école.

### **Devoirs et leçons**

Les devoirs et les leçons permettent aux élèves de consolider les apprentissages vus au cours de la semaine. C'est pourquoi **la collaboration des parents est essentielle.**

### **Moyens de locomotion récréatifs (vélos, planches à roulettes, trottinettes, etc.)**

Les vélos doivent être cadenassés sur un des supports à vélos placés aux entrées de la cour d'école. Il est strictement interdit de circuler avec des moyens de locomotion récréatifs dans la cour d'école ou dans l'école.



# Code de correction

1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année



**Réviser et corriger... Ce n'est pas compliqué !**

# 1<sup>er</sup> cycle (1<sup>re</sup> année)

## Réviser et corriger... Ce n'est pas compliqué !



### 1 Révision

Je relis mon texte en m'assurant que :

- mes idées sont en lien avec le sujet.

### 2 Organisation des idées \*

Je relis mon texte en m'assurant que :

- mes idées sont présentées selon un ordre logique.

### 3 Vocabulaire \*

Je relis mon texte en m'assurant que :

- j'ai essayé de varier mon vocabulaire.

### 4.1 Syntaxe

Je m'assure que :

- chacune de mes phrases a du sens ;
- tous mes mots sont dans l'ordre ;
- chacune de mes phrases a un verbe.

### 4.2 Ponctuation

Je m'assure que :

- j'ai encadré la lettre majuscule au début de mes phrases ;
- j'ai encadré le point à la fin (. ! ?).

[Les filles vont à la patinoire.]

### 5 Orthographe

Dans mes phrases :

- j'identifie les mots dont je doute de l'orthographe par un ? ;
- je corrige l'orthographe à l'aide de mes outils ;  
Ex : liste de mots, lexiques, affiches, régularités orthographiques...
- je transforme mon ? en ♥ après ma vérification.

\* = Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction, mais il n'est pas évalué au 1<sup>er</sup> cycle

# 1<sup>er</sup> cycle (2<sup>e</sup> année)

## Réviser et corriger... Ce n'est pas compliqué !



### 1 Révision

Je relis mon texte en m'assurant que :

- mes idées sont en lien avec le sujet ;
- mes idées sont bien développées.

### 2 Organisation des idées \*

Je relis mon texte en m'assurant que :

- mes idées sont présentées selon un ordre logique.

### 3 Vocabulaire \*

Je relis mon texte en m'assurant que :

- j'ai essayé de varier mon vocabulaire.

### 4.1 Syntaxe

Je m'assure que :

- toutes mes phrases ont du sens ;
- tous mes mots sont dans l'ordre ;
- chacune de mes phrases a un verbe.

### 4.2 Ponctuation

Je m'assure que :

- j'ai encadré la lettre majuscule au début de mes phrases ;
- j'ai encadré le point à la fin (. ! ?).

Les filles vont à la patinoire.

\* = Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais il n'est pas évalué au 1<sup>er</sup> cycle.

1<sup>er</sup>

cycle (2<sup>e</sup> année)

Réviser et Corriger... Ce n'est pas compliqué !

### 5A Accords dans le groupe du nom (GN)

Dans mes phrases :

- j'identifie le noyau de chaque GN par un • et j'écris le genre et le nombre ;
- je relie le noyau au déterminant ;
- je fais les accords.



### 5B Orthographe

Dans mes phrases :

- j'identifie les mots dont je doute de l'orthographe par un ? ;
- je corrige l'orthographe à l'aide de mes outils ;  
Ex : liste de mots, lexiques, affiches, régularités orthographiques...
- je transforme mon ? en ♥ après ma vérification.

## 2<sup>e</sup> cycle

### Réviser et corriger... Ce n'est pas compliqué !



#### 1 Révision

Je relis mon texte en m'assurant que :

- mes idées sont en lien avec le sujet ;
- mes idées sont bien développées selon les critères de la tâche.

#### 2 Organisation des idées

Je relis mon texte en m'assurant que :

- mes idées sont présentées selon un ordre logique ou chronologique ;  
\*je peux utiliser des marqueurs de relation ;
- mes idées sont regroupées en paragraphes.

#### 3 Vocabulaire

Je relis mon texte en m'assurant que :

- mon vocabulaire est varié et précis.

#### 4.1 Syntaxe

Je relis mon texte en m'assurant que :

- mes phrases sont bien structurées (sens, présence et ordre des mots).

#### 4.2 Ponctuation

Je relis mon texte en m'assurant :

- qu'il y a une majuscule au début de ma phrase et un point à la fin ;
- que j'ai repéré les énumérations et ajouté les virgules ;
- que les tirets sont présents dans les dialogues.

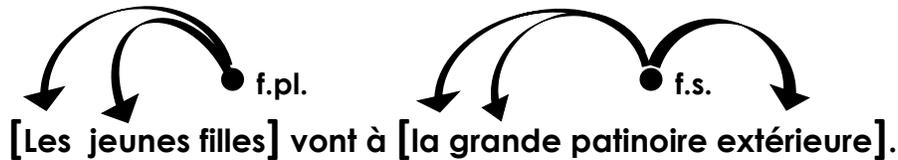
## 2e cycle

# Réviser et Corriger... Ce n'est pas compliqué !

### 5.1 Accords dans le groupe du nom (GN)

Dans mes phrases :

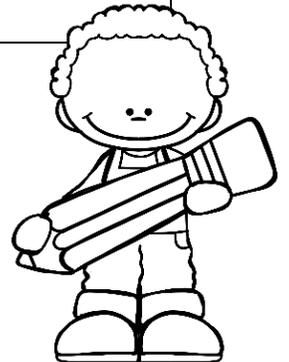
- j'identifie le noyau de chaque GN par un • et j'écris le genre et le nombre ;
- je mets entre crochets [ ... ] chaque GN ;
- je relie le noyau au déterminant et à l'adjectif, s'il y a lieu ;
- je fais les accords.



### 5.2 Accords dans le groupe du verbe (GV)

Dans mes phrases :

- je souligne les verbes conjugués ;
  - j'écris le pronom que le sujet remplace au-dessus du verbe ;
  - je fais les accords ;
  - j'utilise mes outils au besoin.
- Ex : coffre à outils, agenda, dictionnaire de conjugaison, affiches...



### 5.3 Orthographe

Dans mes phrases :

- j'identifie les mots dont je doute de l'orthographe par un ? ;
- je réfléchis aux régularités orthographiques apprises ;
- je corrige l'orthographe à l'aide de mes outils ;  
Ex : liste de mots, dictionnaire, affiches...
- je transforme mon ? en ♥ après ma vérification.

## 3<sup>e</sup> cycle

### Réviser et corriger... Ce n'est pas compliqué !



#### 1 Révision

Je relis mon texte en m'assurant que :

- mes idées sont en lien avec le sujet et le destinataire ;
- mes idées sont bien développées selon les critères de la tâche.

#### 2 Organisation des idées

Je relis mon texte en m'assurant que :

- mes idées sont présentées selon un ordre logique ou chronologique ;
- j'ai utilisé des marqueurs de relation ;
- mes idées sont regroupées en paragraphes.

#### 3 Vocabulaire

Je relis mon texte en m'assurant que :

- mon vocabulaire est varié et précis.

#### 4.1 Syntaxe

Je relis mon texte en m'assurant que :

- mes phrases sont bien structurées (sens, présence et ordre des mots).

#### 4.2 Ponctuation

Je relis mon texte en m'assurant :

- qu'il y a une majuscule au début de ma phrase et un point à la fin ;
- que j'ai repéré les énumérations et ajouté les virgules ;
- que les tirets, les deux points, les guillemets et les virgules d'encadrement ou d'isolement sont présents dans les dialogues.

**5.1 Accords dans le groupe du nom (GN)**

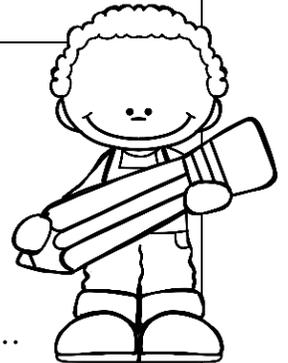
Dans mes phrases :

- j'identifie le noyau de chaque GN par un • et j'écris le genre et le nombre ;
- je mets entre crochets [ ... ] chaque GN ;
- je relie le noyau au déterminant et à l'adjectif, s'il y a lieu ;
- je fais les accords.

**5.2 Accords dans le groupe du verbe (GV)**

Dans mes phrases :

- je souligne les verbes conjugués ;
  - j'écris le pronom que le sujet remplace au-dessus du verbe ;
  - je fais les accords ;
  - j'utilise mes outils au besoin.
- Ex : coffre à outils, agenda, dictionnaire de conjugaison, affiches...

**5.3 Orthographe**

Dans mes phrases :

- j'identifie les mots dont je doute de l'orthographe par un ? ;
  - je réfléchis aux régularités orthographiques apprises ;
  - je corrige l'orthographe à l'aide de mes outils ;
- Ex : liste de mots, dictionnaire, affiches...
- je transforme mon ? en ♥ après ma vérification.

# Référentiel en lecture pour le premier cycle

AVANT LA LECTURE	PENDANT LA LECTURE	APRÈS LA LECTURE
<b>INTENTIONS</b> Faire une tâche, Se faire une opinion, Autres intentions Plaisir Explorer S'informer 	<b>SE QUESTIONNER</b> Qui, quoi, où, quand, comment, pourquoi 	<b>SE REMÉMORER</b> 
<b>SURVOL</b> Titre Intertitres Illustrations 	<b>FAIRE DES LIENS</b> 	<b>FAIRE DES INFÉRENCES</b> 
<b>PRÉDICTIONS</b> 	<b>TROUVER L'IMPORTANT</b> - Croquis - Schémas - Annotations - Surligner	<b>SE FAIRE DES IMAGES DANS SA TÊTE</b> Se faire un film.
<b>STRUCTURE DU TEXTE</b> Littéraire (histoire) Courant (information)	<b>LIRE PAR GROUPE DE MOTS</b> 	<b>PRÉDICTIONS</b> 
		<b>RÉAGIR</b> <b>COMPRENDRE</b> <b>INTERPRÉTER</b> <b>APPRÉCIER</b>
		<b>DIRE DANS SES MOTS</b> 
		<b>RETOUR SUR MES STRATÉGIES</b> 

MES STRATÉGIES DE DÉPANNAGE		
<b>POUR COMPRENDRE LES MOTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Découper en syllabes </li> <li>Chercher les mots connus </li> <li>Regarder autour du mot </li> <li>Regarder les illustrations </li> </ul>	<b>POUR COMPRENDRE LA PHRASE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Repérer la majuscule et le point. </li> </ul>	<b>POUR COMPRENDRE LE TEXTE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre sa lecture </li> <li>Ralentir </li> <li>Relire </li> <li>Reformuler </li> <li>Trouver le sens des expressions </li> <li>Se référer aux mots-étiquettes, aux cartes des sons, aux pictogrammes et aux affiches </li> </ul>

# Référentiel en lecture pour le deuxième cycle et le troisième cycle

AVANT LA LECTURE	PENDANT LA LECTURE	APRÈS LA LECTURE
<p><b>INTENTIONS</b> Plaisir Explorer S'informer Faire une tâche Se faire une opinion Autres intentions</p>	<p><b>SE QUESTIONNER</b> Qui, quoi, où, quand, comment, pourquoi</p>	<p><b>SE REMÉMORER</b></p>
<p><b>SURVOL</b> Titre Intertitres Illustrations</p>	<p><b>FAIRE DES LIENS</b></p>	<p><b>RÉAGIR</b> 😬 <b>COMPRENDRE</b></p>
<p><b>PRÉDICTIONS</b></p>	<p><b>TROUVER L'IMPORTANT</b> - Croquis - Annotations - Schémas - Surligner</p>	<p><b>FAIRE DES INFÉRENCES</b></p>
<p><b>STRUCTURE DU TEXTE</b> Littéraire (histoire) Courant (information)</p>	<p><b>SE FAIRE DES IMAGES DANS SA TÊTE</b> Se faire un film.</p>	<p><b>INTERPRÉTER</b> 😊 <b>APPRÉCIER</b></p>
<p><b>PLANIFIER SA LECTURE</b> - Croquis - Annotations - Schémas - Surligner</p>	<p><b>LIRE PAR GROUPE DE MOTS</b></p>	<p><b>DIRE DANS SES MOTS</b></p>
		<p><b>PRÉDICTIONS</b></p>
		<p><b>RETOUR SUR MES STRATÉGIES</b></p>

## MES STRATÉGIES DE DÉPANNAGE

<p><b>POUR COMPRENDRE LES MOTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Découper en syllabes </li> <li>Chercher les mots connus </li> <li>Regarder autour du mot </li> <li>Regarder les illustrations </li> <li>Consulter le dictionnaire </li> <li>Utiliser le contexte </li> <li>Chercher des mots de même famille </li> </ul>	<p><b>POUR COMPRENDRE LA PHRASE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Repérer la majuscule et le point. </li> <li>Utiliser la ponctuation (!:;?) </li> </ul>	<p><b>POUR COMPRENDRE LE TEXTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre sa lecture </li> <li>Ralentir </li> <li>Relire </li> <li>Reformuler </li> <li>Trouver le sens des expressions</li> <li>Se référer aux pictogrammes, aux affiches, aux graphiques, aux diagrammes et aux schémas </li> </ul> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Après la pluie, le beau temps. </p> </div>
--	---	---





AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE					
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	
	1	2	3	4					14	25	36	47	58	69				17	28	39
7	8	9	10	11	4	5 <sup>5</sup>	6 <sup>6</sup>	7 <sup>7</sup>	8 <sup>8</sup>	9	10 <sup>1</sup>	11 <sup>2</sup>	12 <sup>3</sup>	13 <sup>4</sup>	6 <sup>1</sup>	7 <sup>2</sup>	8 <sup>3</sup>	9 <sup>4</sup>	10 <sup>5</sup>	
14	15	16	17	18	11 <sup>9</sup>	11 <sup>1</sup>	13 <sup>2</sup>	14 <sup>3</sup>	15 <sup>4</sup>	16 <sup>5</sup>	17 <sup>6</sup>	18 <sup>7</sup>	19 <sup>8</sup>	20 <sup>9</sup>	13 <sup>6</sup>	14 <sup>7</sup>	15 <sup>8</sup>	16 <sup>9</sup>	17	
21	22	23	24	25	18 <sup>5</sup>	19 <sup>6</sup>	20 <sup>7</sup>	21 <sup>8</sup>	22	23 <sup>1</sup>	24 <sup>2</sup>	25 <sup>3</sup>	26 <sup>4</sup>	27	20 <sup>1</sup>	21 <sup>2</sup>	22 <sup>3</sup>	23 <sup>4</sup>	24 <sup>5</sup>	
28	29 <sup>1</sup>	30 <sup>2</sup>	31 <sup>3</sup>		25 <sup>9</sup>	26 <sup>1</sup>	27 <sup>2</sup>	28 <sup>3</sup>	29 <sup>4</sup>	30 <sup>5</sup>	31 <sup>6</sup>				27 <sup>6</sup>	28 <sup>7</sup>	29 <sup>8</sup>	30 <sup>9</sup>		
3 jours					19 jours					20 jours					21 jours					
DÉCEMBRE					JANVIER					FÉVRIER					MARS					
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	
				1 <sup>1</sup>	1	2	3	4	5				15	26					17	
4 <sup>2</sup>	5 <sup>3</sup>	6 <sup>4</sup>	7 <sup>5</sup>	8	8	9 <sup>7</sup>	10 <sup>8</sup>	11 <sup>9</sup>	12 <sup>1</sup>	5 <sup>7</sup>	6 <sup>8</sup>	7 <sup>9</sup>	8 <sup>1</sup>	9 <sup>2</sup>	4	5	6	7	8	
11 <sup>6</sup>	12 <sup>7</sup>	13 <sup>8</sup>	14 <sup>9</sup>	15 <sup>1</sup>	15 <sup>2</sup>	16 <sup>3</sup>	17 <sup>4</sup>	18 <sup>5</sup>	19 <sup>6</sup>	12 <sup>3</sup>	13 <sup>4</sup>	14 <sup>5</sup>	15 <sup>6</sup>	16	11	12 <sup>8</sup>	13 <sup>9</sup>	14 <sup>1</sup>	15 <sup>2</sup>	
18 <sup>2</sup>	19 <sup>3</sup>	20 <sup>4</sup>	21 <sup>5</sup>	22 <sup>6</sup>	22 <sup>7</sup>	23 <sup>8</sup>	24 <sup>9</sup>	25 <sup>1</sup>	26	19 <sup>7</sup>	20 <sup>8</sup>	21 <sup>9</sup>	22 <sup>1</sup>	23 <sup>2</sup>	18 <sup>3</sup>	19 <sup>4</sup>	20 <sup>5</sup>	21 <sup>6</sup>	22 <sup>7</sup>	
25	26	27	28	29	29 <sup>2</sup>	30 <sup>3</sup>	31 <sup>4</sup>			26 <sup>3</sup>	27 <sup>4</sup>	28 <sup>5</sup>	29 <sup>6</sup>		25 <sup>8</sup>	26 <sup>9</sup>	27 <sup>1</sup>	28 <sup>2</sup>	29	
15 jours					16 jours					20 jours					14 jours					
AVRIL					MAI					JUIN					LÉGENDE					
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V						
1	2 <sup>3</sup>	3 <sup>4</sup>	4 <sup>5</sup>	5 <sup>6</sup>			14	25	3						△				Journées pédagogiques	
8 <sup>7</sup>	9 <sup>8</sup>	10 <sup>9</sup>	11 <sup>1</sup>	12	6 <sup>6</sup>	7 <sup>7</sup>	8 <sup>8</sup>	9 <sup>9</sup>	10 <sup>1</sup>	3 <sup>5</sup>	4 <sup>6</sup>	5 <sup>7</sup>	6 <sup>8</sup>	7	○				Congés statutaires	
15 <sup>2</sup>	16 <sup>3</sup>	17 <sup>4</sup>	18 <sup>5</sup>	19 <sup>6</sup>	13 <sup>2</sup>	14 <sup>3</sup>	15 <sup>4</sup>	16 <sup>5</sup>	17	10 <sup>9</sup>	11 <sup>1</sup>	12 <sup>2</sup>	13 <sup>3</sup>	14 <sup>4</sup>	◇				Semaine de relâche	
22 <sup>7</sup>	23 <sup>8</sup>	24 <sup>9</sup>	25 <sup>1</sup>	26	20	21 <sup>6</sup>	22 <sup>7</sup>	23 <sup>8</sup>	24 <sup>9</sup>	17 <sup>5</sup>	18 <sup>6</sup>	19 <sup>7</sup>	20 <sup>8</sup>	21 <sup>9</sup>	⬠				Journées pour fermeture en cas de force majeure ou autre (3)	
29 <sup>2</sup>	30 <sup>3</sup>				27 <sup>1</sup>	28 <sup>2</sup>	29 <sup>3</sup>	30 <sup>4</sup>	31	24	25	26	27	28	⬠				100 <sup>e</sup> journée : 25 janvier 2024	
19 jours					19 jours					14 jours										

### DATES IMPORTANTES

- Assemblée générale parents : 30 août 2023 à 18h30
- Photo scolaire : 30-31 août, 1<sup>er</sup> et 11 septembre
- Bulletins :
  - 1<sup>re</sup> communication – 20 octobre 2023
  - 1<sup>er</sup> bulletin – 16 novembre 2023      Fin 1<sup>re</sup> étape – 10 novembre 2023
  - 2<sup>o</sup> bulletin – 15 mars 2024              Fin 2<sup>e</sup> étape – 1<sup>er</sup> mars 2024
  - 3<sup>e</sup> bulletin – 2 juillet 2024                Fin 3<sup>e</sup> étape – 21 juin 2024
- Rencontres de parents :
  - Préscolaire 4 ans : 25 août 2023 en avant-midi
  - Préscolaire 5 ans : 28 août 2023 à 17h30
  - 1<sup>re</sup> année : 28 août 2023 à 18 h 30
  - 2<sup>e</sup> année : 6 septembre 2023 à 18 h
  - 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année : 6 septembre 2023 à 18 h 30
  - 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année : 6 septembre 2023 à 19 h

### HORAIRE DE L'ÉCOLE

	AM	PM
Préscolaire :	8 h 00 à 11 h 24	13 h 00 à 14 h 19
Primaire :	7 h 58 à 11 h 24	13 h 00 à 15 h 26
Havre :	7 h 53 à 11 h 24	12 h 53 à 15 h 26
Émergence :	7 h 53 à 11 h 24	12 h 53 à 14 h 19
Récréations :	10 h 01 à 10 h 21	14 h 03 à 14 h 23
Retard ou absence		
École 418 622-7886	Pour motiver tout retard ou absence, nous vous demandons de bien vouloir téléphoner au secrétariat ainsi qu'au service de garde avant 8 h ou 13 h. Vous pouvez nous laisser un message dans la boîte vocale en tout temps.	
Service de garde 418 622-4927		